



Lundi 05 août 2024



[Le président de la République préside la cérémonie de célébration de la Journée nationale de l'ANP.](#)



Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, dimanche au Cercle national de l'Armée à Beni Messous (Alger), la cérémonie de célébration de la Journée nationale de l'Armée nationale populaire (ANP).

Le président de la République est arrivé un peu plus tôt au Cercle national de l'Armée où il a été accueilli par le Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire, le Général d'Armée Saïd Chanegriha.

Après avoir écouté l'hymne national, le président de la République a passé en revue différentes formations militaires, qui lui ont rendu les honneurs, avant de saluer des officiers supérieurs de l'ANP.

L'Algérie immortalisée par sa Glorieuse révolution et sa grande armée de libération continue d'avancer avec honneur et dignité

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Brahim Boughali, a affirmé que l'Algérie immortalisée par sa Glorieuse révolution et sa grande armée de libération continuait d'avancer avec honneur et dignité.

"L'Algérie immortalisée par sa Glorieuse révolution et sa grande armée de libération continue d'avancer avec honneur et dignité, fidèle à son armée nationale, qui protège la patrie et la terre et défend l'honneur, en cohésion avec le peuple dans le cadre d'une unité nationale à toute épreuve", a écrit M. Boughali sur son compte officiel sur les réseaux sociaux, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de l'Armée nationale populaire (ANP)".

"En cette Journée nationale de l'Armée nationale populaire, je salue avec déférence chaque membre de ces vaillants protecteurs de la patrie", a-t-il ajouté.

Sonatrach et la société égyptienne Petrojet signent un protocole d'entente en vue de créer une société mixte

Le groupe Sonatrach a signé, dimanche à Alger, avec la société égyptienne Petrojet un protocole d'entente qui permettra d'étudier la faisabilité de créer une société mixte spécialisée dans la conception et la fabrication, en Algérie, d'équipements, ainsi que les prestations de services, indique Sonatrach dans un communiqué.

La cérémonie de signature s'est déroulée en présence du P-dg de Sonatrach, Rachid Hachichi et de Waleed Lotfy, P-dg de Petrojet.

Entrant dans le cadre du protocole d'entente conclu entre le ministère de l'Energie et des Mines et le ministère du Pétrole et des Ressources minérales égyptien, le 25 octobre 2022 au Caire, dans les domaines du pétrole, du gaz et des mines, cet accord "permettra de cadrer les travaux qui porteront sur l'étude de l'opportunité et de la faisabilité pour la création d'une société mixte, spécialisée dans la conception et la fabrication, en Algérie, des équipements statiques sous pression, certifiés ASME (American Society of Mechanical Engineers), ainsi que les prestations de services liées", précise-t-on.

Petrojet, rappelle le groupe public, est une société spécialisée dans la construction et la fabrication dans le domaine de l'industrie du pétrole et du gaz en onshore et offshore (EPC & Commissioning) et opère au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, notamment en Algérie.

La signature de ce protocole d'entente s'inscrit aussi "dans le cadre de la stratégie de Sonatrach visant à renforcer sa maîtrise des processus inhérents à son plan de développement, notamment à travers la conclusion de partenariats à forte valeur ajoutée ayant pour objectif la fabrication, à l'échelle locale, d'équipements pétroliers de haute technologie et la fourniture des services associés, ainsi que la formation spécialisée, le transfert de savoir-faire et le transfert technologique", ajoute la même source.



Agence algérienne de promotion de l'investissement : plus de 8.400 projets enregistrés jusqu'à la fin juillet dernier

L'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a enregistré, jusqu'à la fin du mois de juillet dernier, 8.465 projets d'investissement déclarés à travers le pays d'une valeur de 3.840 milliards DA, a annoncé, dimanche à Saïda, le Directeur Général de l'AAPI, Omar Rekkache.

Présidant un séminaire régional sur l'investissement, en présence des walis de Saïda, Tiaret, Sidi Bel Abbes, Mascara, Nâama, El Bayadh et des investisseurs et porteurs de projets de ces wilayas, le même responsable a souligné que "les investissements enregistrés à travers les guichets de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, depuis le lancement de son activité en novembre 2022 et jusqu'au 31 juillet dernier, ont atteint 8.465 projets d'investissement d'un montant global de 3.840 milliards DA".

Il a ajouté qu'il est prévu de générer, à la faveur de ces projets d'investissement, quelque 210.000 postes d'emploi directs, signalant que les projets qui concernent des opérateurs étrangers enregistrés par l'AAPI, durant la même période, ont atteint 154 projets, dont 55 investissements directs étrangers (IDE) et 99 autres dans le cadre du partenariat.

M. Rekkache a souligné que ces investissements, que l'Agence œuvre à concrétiser, "seront une réalité tangible, qui contribuera à atteindre les grands objectifs économiques fixés par les plus hautes autorités du pays, afin d'atteindre les taux de croissance économique les plus élevés".

Il a souligné que "l'Agence algérienne de promotion de l'investissement est prête à accompagner tous les investisseurs en leur fournissant toutes les conditions nécessaires pour leur permettre de réaliser leurs projets".

Evoquant les travaux de la plateforme de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, lancée en février dernier, le même responsable a souligné qu'"elle reste le moyen unique et exclusif d'octroyer du foncier destiné à l'investissement".

Dans ce contexte, il a indiqué que 508 assiettes foncières destinées à l'investissement au niveau de 43 wilayas du pays ont été présentées à travers cette plateforme, soulignant que 332 décisions temporaires ont été accordées, dont 108 sont devenues des décisions finales, après l'achèvement de l'opération d'inscription.

Ce séminaire régional, organisé par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, en coordination avec les services de la wilaya de Saïda, sous le slogan "la wilaya de Saïda: des potentialités importantes, de nombreuses opportunités et des horizons prometteurs", a permis la présentation d'interventions sur les atouts et ressources que recèle cette wilaya et la contribution des collectivités locales dans l'investissement, les mécanismes de mise en œuvre des lois sur l'investissement et le foncier, via la plateforme numérique de l'Investisseur.

A cette occasion, un débat a été ouvert entre les responsables centraux de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement et les investisseurs présents, qui ont abordé les modalités d'octroi du foncier.

Dix contrats de concession du foncier agricole notamment ont également été distribués aux opérateurs, a-t-on indiqué.



[Ousmane Dione, vice-président de la BM pour la région Mena à El Moudjahid : «Notre engagement avec l'Algérie EST stratégique».](#)

Les performances économiques de l'Algérie lui ont valu la reconnaissance d'institutions, nationales et internationales, d'hommes politiques mais aussi d'experts de renom. Qu'il s'agisse du regain d'intérêt de la part des investisseurs étrangers ou de la croissance durable qui se confirme, ces prouesses ont permis de chasser une image d'Epinal qui était longtemps adossée à notre pays.

Joint par nos soins, Ousmane Dione, vice-président de la Banque mondiale (BM) pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), affirme que «la Banque mondiale entretient depuis longtemps un engagement stratégique avec l'Algérie et s'engage à soutenir les objectifs du pays en matière de modernisation économique et de résilience ». En tant qu'organisation de financement et de transmission des connaissances, et

dans le cadre de notre Académie nouvellement créée, souligne le même responsable, la Banque mondiale « souhaite partager l'expérience et l'expertise de développement de l'Algérie à l'échelle internationale ». Les domaines de coopération entre l'Algérie et la BM sont nombreux. Au-delà du travail effectué jusque-là, M. Dione annonce : « Nous envisageons également de renforcer notre partenariat avec l'Algérie dans les domaines de l'énergie durable, de la résilience climatique, du renforcement du secteur privé, et d'autres domaines ». Notons que, récemment, M. Dione a été reçu par le président Abdelmadjid Tebboune, et à l'issue de cette entrevue il a mis en avant « les progrès que l'Algérie a réalisés au cours des dernières années ». A ce propos, il a assuré que « les progrès réalisés par l'Algérie sont énormes. Ils s'inscrivent dans la dynamique d'une politique de modernisation qui a donné des résultats concrets ». Dans le même registre, M. Dione avait indiqué que « l'Algérie est devenue un pays à revenu intermédiaire, dans le dernier classement de la Banque mondiale », une prouesse qu'il qualifiait « d'excellente chose ». Dans un article publié tout récemment sur son site web intitulé "Ambitieux chemin de développement emprunté par l'Algérie", la BM a indiqué que l'Algérie « poursuit une voie ambitieuse pour son développement. En mettant l'accent sur le renforcement de la résilience, l'adoption d'innovations et la modernisation économique, le pays a franchi une nouvelle étape importante cette année ». Le document a relevé que la démarche de développement s'est traduite dans le rapport annuel de classification des revenus de la BM publié le 1er juillet 2024 où l'Algérie fait partie des quatre seuls pays dans le monde à avoir franchi le seuil d'une classification de revenu intermédiaire inférieur à supérieur. Un changement significatif que la BM attribue principalement à la modernisation des systèmes visant à renforcer les capacités statistiques, permettant ainsi une mesure plus précise du Produit intérieur brut (PIB). En termes de chiffres, la BM a indiqué que l'économie algérienne a enregistré une croissance de 4,1% en 2023, le principal facteur ayant contribué à cette amélioration de classement a été la révision complète des statistiques des comptes nationaux, incluant une expansion des estimations d'investissement et une meilleure couverture de l'économie informelle.



Mebarek Malek Serrai, expert international de la commission économique des Nations Unies, à El Moudjahid : «L'Algérie est un partenaire de premier plan»

Dans cet entretien, accordé samedi dernier à El Moudjahid, Mebarek Malek Serrai, expert international de la commission économique des Nations unies, met en avant le contexte économique, politique et stratégique qui a favorisé le retour des compagnies pétrolières étrangères en Algérie.

El Moudjahid : La Sonatrach vient de signer plusieurs contrats de partenariat avec des entreprises étrangères. Quelle finalité ces contrats poursuivent-ils ?

Mebarek Malek Serrai : La politique actuelle menée par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et le ministère de l'Énergie et des Mines vise à valoriser au maximum les matières premières présentes dans le sous-sol algérien pour développer une industrie pétrolière, gazière et minière. L'objectif est de créer de nouvelles richesses monétaires et financières, d'exporter davantage de produits fossiles, de nouer de nouveaux partenariats solides, et de positionner l'Algérie comme un acteur économique majeur à l'échelle mondiale, notamment dans le domaine de l'énergie. Cette politique audacieuse, orchestrée par le ministère de l'Énergie sous la direction de Mohamed Arkab, permettra à l'Algérie de se consolider comme l'un des principaux exportateurs de produits pétroliers, gaziers et minéraux. Sonatrach a démontré son sérieux et sa régularité en matière d'approvisionnement, ce qui explique le retour des plus grandes compagnies mondiales vers elle. Sonatrach a réussi à construire des relations professionnelles de haut niveau, favorisant l'intérêt de l'Algérie et des entreprises étrangères opérant dans le pays.

La Sonatrach se positionne comme un fournisseur de gaz naturel de premier plan pour le marché européen. Quels sont les avantages et les contraintes de ce positionnement à moyen terme ?

Les Européens sont nos partenaires les plus proches en termes de marché. Nous avons signé une convention importante avec l'Union européenne en 2012, confirmée en 2015. Avec les événements en Ukraine, les Européens reconnaissent l'importance de l'Algérie, en tant que fournisseur régulier de gaz naturel, représentant jusqu'à 22 % de l'approvisionnement pour certains pays. Cependant, il est crucial que nos partenaires européens augmentent leur participation financière dans les projets pétroliers et gaziers en Algérie. La réalité géopolitique actuelle pousse les Européens à investir davantage pour sécuriser leurs approvisionnements. L'Algérie garantit la fiabilité de ses livraisons de gaz, mais attend des partenaires européens qu'ils augmentent leurs investissements pour consolider ces approvisionnements.

La Sonatrach a élaboré aussi un programme d'investissements ambitieux de 50 milliards de dollars pour la période 2024-2028. Quelles sont les priorités de ces investissements ?

Sonatrach, première compagnie pétrolière en Afrique, s'engage dans des investissements massifs grâce à la stratégie internationale du pays, sa sécurité et la confiance consolidée avec ses partenaires étrangers. Les investissements se concentreront sur la recherche, l'exploration du pétrole, du gaz et d'autres minéraux, ainsi que l'amélioration des conditions de transport. Toutefois, j'insiste sur le besoin d'une participation accrue des partenaires étrangers à ces investissements. Sonatrach

se positionne comme un géant africain, mais les investissements directs étrangers restent insuffisants. La vision du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, encourage ces investissements pour renforcer la position de l'Algérie en tant que partenaire sérieux et sécurisé, notamment face à la crise ukrainienne.

La consommation interne de gaz naturel ne cesse d'augmenter, réduisant la capacité d'exportation de Sonatrach. Quelles solutions préconisez-vous pour stabiliser cette consommation ?

La hausse de la consommation interne de gaz est un signe positif du niveau de vie des Algériens, mais elle entraîne un gaspillage de 30 %. Il est crucial de mettre en place des politiques de rationalisation de la consommation de gaz et d'électricité. Une sensibilisation accrue des citoyens sur la gestion de l'énergie et la mise en place de nouvelles pratiques de consommation peuvent réduire ce gaspillage et augmenter les recettes financières. Un système de gestion de la consommation de gaz pourrait également permettre de transformer les pertes en gains en devises.



Réformes économiques : Plus d'attractivité

Omar Rekkache, directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, soutient que la tendance haussière des investissements est la conséquence directe « des dernières réformes engagées par le président de la République durant les quatre dernières années ». Quant aux montants des investissements nationaux, le même responsable souligne que « certains dépassent les 2 milliards de dinars (...) la majorité étant dans le secteur de l'industrie avec ses différentes branches, mais qui répondent aux priorités fixées par les pouvoirs publics, c'est-à-dire des projets de substitution à l'importation dont des intrants et pour des solutions innovantes », a-t-il dit. En fait, le nouveau Code de l'investissement, pour lequel le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait donné des instructions pour garantir la stabilité définit sa feuille de route pour une durée d'au moins 10 ans. L'un des facteurs favorables est la facilitation de l'investissement, qui comprend l'amélioration du cadre juridique des affaires, l'accès au foncier et au financement, l'amélioration continue du climat des affaires, et l'optimisation, la numérisation et la décentralisation des procédures administratives. Certains de ses sept domaines prioritaires, tels que la simplification des procédures administratives et la diversification des méthodes de financement, ainsi que le point précédent, réduisent les possibilités de corruption et simplifient le processus d'investissement. La restructuration économique de l'Algérie dans le domaine de l'investissement offre une amélioration significative en matière de protection des investissements, du fait que la corruption est un facteur indéniable de dissuasion des investissements étrangers.

Dans ce domaine, en particulier, l'Algérie a également durci sa législation, en se dotant d'un Comité national d'évaluation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. Ainsi, l'Algérie est devenue une destination attractive pour les investissements étrangers grâce à ses politiques, à ses réformes et un environnement propice à l'investissement, favorisant une croissance durable et diversifiée dans de nombreux domaines. A cela s'ajoutent, bien sûr, les politiques macro-économiques positives, la libéralisation du commerce et les réformes structurelles, dans les secteurs d'exportation hors-hydrocarbures. Last but not least, l'Algérie a fait le choix d'un engagement irréversible dans la transition énergétique en adoptant une stratégie pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables, alors que le développement du numérique est érigé en une priorité nationale.



8 465 projets d'investissement enregistrés par l'AAPI : 210 000 postes d'emploi directs attendus

L'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a enregistré, jusqu'à la fin du mois de juillet dernier, 8.465 projets d'investissement déclarés à travers le pays d'une valeur de 3.840 milliards DA, a annoncé, hier à Saïda, le Directeur Général de l'AAPI, Omar Rekkache. Présidant un séminaire régional sur l'investissement, en présence des walis de Saïda, Tiaret, Sidi Bel Abbès, Mascara, Nâama, El Bayadh et des investisseurs et porteurs de projets de ces wilayas, le même responsable a souligné que «les investissements enregistrés à travers les guichets de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, depuis le lancement de son activité en novembre 2022 et jusqu'au 31 juillet dernier, ont atteint 8.465 projets d'investissement d'un montant global de 3.840 milliards DA». Il a ajouté qu'il est prévu de générer, à la faveur de ces projets d'investissement, quelque 210.000 postes d'emploi directs, signalant que les projets qui concernent des opérateurs étrangers enregistrés par l'AAPI, durant la même période, ont atteint 154 projets, dont 55 investissements directs étrangers (IDE) et 99 autres dans le cadre du partenariat. M. Rekkache a souligné que ces investissements, que l'Agence œuvre à concrétiser, «seront une réalité tangible, qui contribuera à atteindre les grands objectifs économiques fixés par les plus hautes autorités du pays, afin d'atteindre les taux de croissance économique les plus élevés». Il a souligné que «l'Agence algérienne de promotion de l'investissement est prête à accompagner tous les investisseurs en leur fournissant toutes les conditions nécessaires pour leur permettre de réaliser leurs projets». Evoquant les travaux de la plateforme de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, lancée en février dernier, le même responsable a souligné qu'«elle reste le moyen unique et exclusif d'octroyer du foncier destiné à l'investissement». Dans ce contexte, il a indiqué que 508 assiettes foncières

destinées à l'investissement au niveau de 43 wilayas du pays ont été présentées à travers cette plateforme, soulignant que 332 décisions temporaires ont été accordées, dont 108 sont devenues des décisions finales, après l'achèvement de l'opération d'inscription.



Gardienne des frontières, de la souveraineté nationale et du caractère républicain de l'État : L'ANP est le bras séculier de la nation

Le président de la République est l'un des principaux concepteurs de la vision qui accorde à l'ANP une importance particulière.

Le président de la République était, hier, au Cercle national de l'armée de Beni Messous. Il a présidé la cérémonie de célébration de la Journée nationale de l'ANP. Accueilli par le chef d'état-major, Saïd Chanegriha, Abdelmadjid Tebboune, a écouté l'Hymne national et passé en revue différentes formations militaires, qui lui ont rendu les honneurs. Un cérémonial somme toute ordinaire, sauf que, pour cette fois, le chef suprême des armées est venu partager avec les officiers de l'ANP, la Journée nationale de l'institution républicaine qui a toujours répondu présent lorsque l'Algérie la réclamait. Dans son allocution d'ouverture de la cérémonie, le chef d'état-major n'a pas manqué de souligner, d'abord la filiation de l'ANP qui tient son ADN de l'Armée de Libération nationale, pour ensuite mettre en évidence les prises de position courageuses et patriotiques de l'ANP dans les moments cruciaux traversés par l'Algérie. Saïd Chanegriha n'a pas détaillé les moments difficiles, mais l'on sait que l'armée algérienne est demeurée unie et cohérente face au terrorisme. Comme elle a protégé le Mouvement populaire pour permettre au peuple d'exprimer ses volontés. Tout comme d'ailleurs le sacrifice de ses éléments dans la lutte contre les incendies ravageurs à Béjaïa, Khenchela et ailleurs. Le sens du devoir et du sacrifice pour la nation et les Algériens est demeuré aussi fort qu'au temps de la glorieuse guerre de libération nationale. Le chef d'état-major ne croyait pas si bien dire, en ce sens que les Algériens, dans leur entièreté, savent l'importance de l'ANP dans la sauvegarde de la souveraineté du pays, dans la défense de ses frontières et du caractère républicain de son État. Un legs des martyrs qu'a consacré la Déclaration du premier novembre 1954. L'ANP, dira son chef d'état-major en substance, est aussi cette institution qui comprend l'urgence des défis de l'heure. La guerre de quatrième génération, la cybersécurité, les systèmes d'armes les plus sophistiquées, l'obligation d'intégrer dans les «réflexes» des militaires l'indispensable modernisation du matériel, des tactiques de guerre et des techniques de combat. Le militaire algérien est opérationnel a d'ailleurs déjà dit Saïd Chanegriha. Les multiples manoeuvres, effectuées aux quatre coins du pays et en mer et dans les airs, attestent du niveau de préparation des effectifs de l'ANP. En cette Journée

nationale dédiée aux forces armées algériennes, on ne peut pas passer à côté du formidable effort déployé pour la formation des soldats, des sous-officiers et des officiers. La détermination de maîtriser l'ensemble des domaines scientifiques est forcément l'un des paris les plus stratégiques que l'ANP prend sur l'avenir du pays. Le président de la République, qui a affirmé qu'une armée forte et redoutée et une économie puissante est diversifiée sont nécessaires pour édifier une nation forte et viable, est l'un des principaux concepteurs de la vision algérienne qui accorde à son armée une importance particulière et qui y voit un acteur sécuritaire, mais également économique et éminemment stratégique. C'est bien le président de la République qui a instruit l'ANP de réaliser les bases de vie des travailleurs de la mine de Ghar Djebilet et de construire des hôpitaux mobiles, destinés aux victimes de l'agression sioniste à Ghaza. La Journée nationale de l'Armée nationale populaire, célébrée le 4 août, instituée par le président de la République, en reconnaissance du rôle prépondérant de l'institution militaire dans le processus d'édification du pays et dans la préservation de l'unité et de la souveraineté nationales, n'est donc pas un évènement anodin. On parle là d'un pan extraordinairement solide du corps patriotique national. Cette date qui fait office de piqûre de rappel de ce que doit l'Algérie à son armée, a fait l'objet d'une conférence, qui a vu les participants, tous universitaires, témoigner du «niveau de disponibilité et de professionnalisme atteint par l'Armée nationale populaire». Le rôle de l'ANP est «essentiel dans la préservation de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale».

Ce qui paraît comme une évidence est la conséquence de «la ferme détermination de l'ANP à poursuivre le processus de développement de l'institution militaire à travers l'acquisition des connaissances scientifiques et des compétences militaires et la maîtrise des technologies pour relever les défis et contrer toute velléité d'atteinte au pays», constatent les universitaires réunis au Centre culturel de la radio.



[Le pétrole a perdu près de 10 dollars depuis le 12 juillet : Le baril coule!](#)

Le Brent de la mer du Nord, référence du pétrole algérien a fini la semaine sur un plongeon de 2,71 dollars à 76,81 dollars.

Mal barré. Les cours de l'or noir ont en effet trébuché dès la première séance de la semaine. Le baril de Brent passant sous les 80 dollars, une première depuis juin, pénalisés par les perspectives de la demande de la Chine, première importatrice de pétrole mondiale mais aussi aux États-Unis. Le WTI a aussi connu la même infortune cédant au passage 1,75% de sa valeur. La situation allait encore empirer mardi. Les cours du pétrole se sont repliés, tombant à leur plus bas niveau depuis sept semaines, toujours pénalisés par les perspectives sombres pour la demande en Chine, malgré les

tensions entre Israël et le Hezbollah. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en septembre a cédé 1,44% à 78,63 dollars. Son équivalent américain, le West Texas Intermediate, pour livraison le même mois a baissé de 1,42% à 74,73 dollars. «Les inquiétudes concernant la demande compensent le risque d'une baisse de l'offre en raison des tensions au Moyen-Orient», résume John Plassard, de Mirabaud. L'armée israélienne avait annoncé avoir touché une dizaine de cibles du Hezbollah dans le sud du Liban et tué Fouad Chokr, le responsable militaire du Hezbollah, lors de frappes aériennes et terrestres dans la nuit. Les cours de l'or noir auraient pu compter sur la prime de risque géopolitique. Un soutien dont ils bénéficieront mercredi. Ils seront boostés par une recrudescence des tensions au Moyen-Orient après des frappes meurtrières visant le chef du Hamas, imputées à l'entité sioniste et une baisse des réserves américaines de brut. Après avoir fléchi les deux premiers jours de la semaine en raison des perspectives moroses de la croissance économique en Chine, les cours ont commencé à rebondir nettement en début de séance à cause des tensions géopolitiques croissantes au Proche-Orient. Ce sera pourtant la douche froide qui prévaudra. Les cours du pétrole céderont jeudi une partie du terrain gagné la veille et plus tôt en séance, dans le sillage d'un retour du risque géopolitique au Moyen-Orient et des baisses de taux attendues. Le prix du baril de Brent pour livraison en octobre, dont c'était le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, a lâché 1,63% à 79,52 dollars. Celui du WTI pour livraison le même mois, a reculé de 2,05% à 76,31 dollars. La chute se poursuivra vendredi. Les cours ont flanché dans le sillage des autres actifs, réagissant cette fois-ci à une détérioration de l'emploi américain en juillet. Le Brent a cédé 3,40% à 76,81 dollars. Le WTI a perdu 3,65% à 73,52 dollars. Le baril aura bu le calice jusqu'à la lie...



[Face à l'allégement des procédures administratives : Le nombre des exportateurs en hausse.](#)

Une évolution qui traduit les effets des actions de réformes et des recadrages juridiques.

En passant de 800 en 2020 à 2000 en 2024, le nombre des exportateurs algériens confirme avec force les avancées enregistrées ces dernières années. Une évolution qui traduit les effets des actions de réformes et des recadrages juridiques opérés en faveur de la libération de l'acte d'investir et de l'amélioration du climat des affaires.

C'est du moins ce qu'a relevé le directeur régional d'Algex, Boudma, lors de son passage sur les ondes de la Radio nationale, où il a tenu à souligner l'évolution de secteurs stratégiques, précisant que «dans le secteur de la manufacture, les exportations ont

enregistré une hausse de 55%, tandis que les produits agricoles ont connu une augmentation de 11%, alors que pour le secteur des produits de la mer, il a également profité de cet élan avec une croissance des exportations de 66%». Il est clair que ces chiffres suffisent pour traduire le début d'une mutation majeure du secteur des exportations hors hydrocarbures, argumentée par des résultats inédits, marqués par un taux de croissance de l'ordre de 45% de 2020 à 2024. Un bond qui ouvre de sérieuses perspectives de développement, représentées par l'objectif d'atteindre les 29 milliards de dollars en 2030. Il faut dire que tous les ingrédients sont réunis pour maintenir cette courbe haussière, et transformer ces arguments économiques en repères de capitalisation. Autrement dit, la concrétisation de ces objectifs se présente sous des conditions optimales dans la mesure où les nouveaux paradigmes de gestion et de suivi ont donné des résultats plus que probants. Les paramètres d'un fonctionnement rentable et pérenne sont établis sur des mécanismes qui répondent aux besoins des opérateurs et des investisseurs. C'est précisément à ce niveau que se matérialise l'accompagnement de l'État qui est intervenu à différentes phases des processus d'importation, notamment l'allègement des procédures administratives, bancaires et douanières, et la prise en charge d'une partie des frais de transport et de logistique. Un travail de longue haleine qui a nécessité la collecte de données fiables, représentant la situation réelle du terrain pour identifier les dysfonctionnements et adopter les mesures nécessaires pour son redressement. Ce sont ces étapes qui ont permis l'établissement de nouvelles feuilles de route essentiellement orientées sur les grands axes de la transition économique. À ce titre, il y a lieu de souligner qu'en un laps de temps aussi court l'évolution du secteur des exportations hydrocarbures demeure l'une des avancées les plus importantes de l'économie nationale. En somme, cette hausse du nombre des exportateurs algériens marque la naissance d'une nouvelle ère économique où de nouveaux leviers sont venus renforcer les capacités de développement et de croissance. Celui des exportations hors hydrocarbures semble être le plus représentatif de la nouvelle vision économique adoptée par les pouvoirs publics. Il véhicule, à la fois, la pertinence des directions prises et l'importance des moyens et des capacités que l'Algérie pourrait exploiter pour confirmer son rang de leader économique dans la région et sur le plan international.



[Présidentielle anticipée : Des rebondissements dans l'affaire d'achat de signatures](#)

Annoncée par le Procureur général près la Cour d'Alger à la fin de la semaine écoulée, l'enquête lancée à l'encontre de plusieurs individus soupçonnés de fraude aux

signatures pour le parrainage de candidats à la candidature de la présidence du 7 septembre prochain connaît déjà des rebondissements.

En effet, après avoir terminé l'audition des suspects dans cette scabreuse affaire, le juge instructeur près le pôle économique et financier du tribunal de Sidi M'Hamed a pris diverses décisions concernant les mis en cause.

Trois des candidats à la candidatures de la présidentielle ont été placés par le magistrat instructeur sous contrôle judiciaire. Il s'agit de Belkacem Sahli, Saida Neghza et Abdelhakim Hammadi.

Les trois mis en cause sont poursuivis pour octroi d'indus avantages à un fonctionnaire de l'Etat. Pour rappel, 68 mis en cause ont déjà été placés en détention préventive dans le cadre de la même affaire, portant ainsi le nombre total à 74 personnes accusées.



Réduction du coût fiscal: Le constat de FINABI Conseil

Le cabinet FINABI Conseil incite les entreprises à «amortir sur les durées économiques car les dividendes distribués augmenteront et la qualité de l'information sera meilleure sans aucun risque fiscal ».

L'amortissement comptable, explique Chabane Assad fondateur dudit cabinet, «doit traduire la réalité économique de l'usure des immobilisations (investissements) ».

Ainsi, «une machine industrielle dont la durée d'utilisation est de 40 ans doit être amorti de 2,5% chaque année. Si les véhicules sont utilisés sur 10 ans, l'entreprise doit constater une charge économique de 10% ».

Le référentiel comptable étend cette logique économique sur les composants des immobilisations. Ainsi, dira M. Chabane, « un navire constitué de composants (coque, moteurs et aménagements) doit être amorti d'une manière analytique par composant. Cependant, depuis l'application du SCF en Algérie (2010), la majorité des entreprises continuent malheureusement à amortir sur des durées fiscales rigides sans aucune corrélation avec la réalité économique ».

Cette situation «cocasse s'explique essentiellement par le fait que les entreprises préfèrent réduire le risque de redressement fiscal et altèrent ainsi la qualité de l'information comptable publiée et le calcul de leurs coûts de revient car ils logent des charges d'amortissements fiscales excessives ».

Au chapitre des conséquences, M. Assad relève « des résultats comptables réduits artificiellement qui impactent la rentabilité financière et des coûts de revient gonflés

qui menacent leur compétitivité et créent une augmentation de prix sans aucune légitimité économique ».

Depuis la publication de l'Arrêté du 25 février 2024 fixant la durée d'amortissement des immobilisations, appliquée pour la détermination du résultat fiscal, « cette pratique n'a plus de sens car les autorités fiscales ont fixé définitivement les durées fiscales et libèrent la comptabilité du risque fiscal en cas où les durées d'amortissement comptables sont différentes de celles appliquées d'un point de fiscal ».

Les décalages entre la sphère comptable et fiscale « doivent être gérés par une fiscalité différée ».



[AAPI : 8.465 projets d'investissement autorisés](#)

L'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) avait enregistré jusqu'à fin juillet, 8.465 projets d'investissement autorisés à travers le pays, pour une valeur financière d'environ 3.840 milliards de dinars, comme l'a révélé ce dimanche le directeur général de l'Agence, Omar Rekkache, depuis Saïda, à l'ouest algérien.

Le directeur de l'AAPI a expliqué, alors qu'il supervisait un forum régional sur l'investissement en présence des walis de Saïda, Tiaret, Sidi Bel Abbes, Mascara, Naama et El Bayadh : « les investissements qui ont été enregistrés aux guichets de l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement depuis le lancement de son activité en novembre 2022 jusqu'au 31 juillet, représentent 8.465 projets d'investissement, pour un montant total d'environ 3.840 milliards de dinars ».

Il a souligné qu'il est prévu que 210.000 emplois directs seront créés grâce à ces projets d'investissement, soulignant que le nombre de projets étrangers enregistrés par l'agence au cours de la même période a atteint 154 projets, dont 55 investissements directs étrangers et 99 autres projets dans le cadre du partenariat.

Omar Rekkache a souligné que ces projets seront une réalité tangible qui contribuera à atteindre les grands objectifs économiques fixés par les plus hautes autorités du pays, afin d'atteindre les taux de croissance économique les plus élevés.



[Vers la création d'une société mixte entre Sonatrach et Petrojet d'Egypte](#)

Le groupe Sonatrach a signé, dimanche à Alger, avec la société égyptienne Petrojet un protocole d'entente qui permettra d'étudier la faisabilité de créer une société mixte.

La cérémonie de signature s'est déroulée en présence du P-dg de Sonatrach, Rachid Hachichi, et de Waleed Lotfy, P-dg de Petrojet, indique Sonatrach dans un communiqué.

Fabrication, en Algérie, des équipements statiques sous pression

Entrant dans le cadre du protocole d'entente conclu entre le ministère de l'Energie et des Mines et le ministère du Pétrole et des Ressources minérales égyptien, le 25 octobre 2022 au Caire, dans les domaines du pétrole, du gaz et des mines, cet accord « permettra de cadrer les travaux qui porteront sur l'étude de l'opportunité et de la faisabilité pour la création d'une société mixte, spécialisée dans la conception et la fabrication, en Algérie, des équipements statiques sous pression, certifiés ASME (American Society of Mechanical Engineers), ainsi que les prestations de services liées », a-t-on annoncé.

La signature de ce protocole d'entente s'inscrit aussi « dans le cadre de la stratégie de Sonatrach visant à renforcer sa maîtrise des processus inhérents à son plan de développement, notamment à travers la conclusion de partenariats à forte valeur ajoutée ayant pour objectif la fabrication, à l'échelle locale, d'équipements pétroliers de haute technologie et la fourniture des services associés, ainsi que la formation spécialisée, le transfert de savoir-faire et le transfert technologique », a-t-on ajouté. Petrojet est une société spécialisée dans la construction et la fabrication dans le domaine de l'industrie du pétrole et du gaz en onshore et offshore (EPC & Commissioning) et opère au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, notamment en Algérie.



Généralisation des TPE avant la fin de l'année : Le GIE Monétique sensibilise



Les commerçants disposent de cinq mois pour se doter des terminaux de paiement électronique (TPE). La généralisation des TPE au niveau des commerces, maintes fois annoncée, va-t-elle se concrétiser cette fois et, ainsi, surmonter tous les obstacles qui ont fait retarder l'application de cette disposition depuis des années ?

Comme il est prévu dans la loi de finances 2024, à travers son article 111, qui fixe le 31 décembre comme dernier délai pour l'entrée en vigueur de cette mesure, la généralisation des TPE devrait être effective.

En attendant, une nouvelle campagne de sensibilisation est lancée pour inciter les commerçants à se conformer à cette disposition.

Le groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE Monétique), en coopération avec les banques, les institutions financières et les autorités commerciales, vient de lancer une campagne de sensibilisation dans ce sens.

Le GIE Monétique rappelle donc que le 31 décembre prochain est la date limite pour les commerçants pour se conformer à cette mesure.

Selon les derniers chiffres du GIE Monétique, les paiements et les transactions par TPE ont atteint un nouveau record en mai dernier, avec un montant de 3,483 milliards, avec 455 361 transactions effectuées. Durant la même période, le nombre total de terminaux de paiement électronique a été estimé à 56 279 à travers le pays.

En ce qui concerne le paiement mobile payment, le mois de mai a également connu plus de 4 millions transactions, soit une valeur de 3,572 milliards de dinars. De plus, selon les statistiques du GIE Monétique, 510 web-marchands sont désormais intégrés au système de paiement électronique interbancaire. A ce jour, le nombre global des transactions, depuis le lancement du paiement sur internet, a dépassé 42 000 transactions.

En outre, les retraits aux distributeurs automatiques, à l'aide des cartes bancaires, ont également atteint un niveau record en mai dernier, avec un montant total de 301 milliards de dinars retirés.

Dans le même sillage, les paiements en ligne, notamment en ce qui concerne les factures, les services, les achats en ligne, les transports, les assurances, les services administratifs, la vente de biens et les activités sportives et de loisirs ont atteint 1 301 milliards de dinars. Parallèlement, les retraits aux distributeurs automatiques ont totalisé 117 000 milliards de dinars en quatre mois.

Il convient de noter que le GIE Monétique avait annoncé, en avril dernier, qu'il s'attelle à faire certifier la Société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique (SATIM) auprès de la compagnie internationale de paiement Visa, ce qui donnera la possibilité à l'opérateur algérien de traiter à son niveau les opérations effectuées via les cartes relevant de cette compagnie.

La SATIM a déjà obtenu la certification auprès de l'opérateur Mastercard lui permettant de traiter les opérations monétiques sans avoir à recourir aux centres de traitement étrangers. Elle assure aussi la personnalisation des cartes Mastercard localement.

Douanes: Nouvelles modalités de déclaration de la monnaie par les voyageurs

De nouvelles modalités de déclaration de la monnaie par les voyageurs au niveau des douanes sont entrées en vigueur, en vertu d'un arrêté publié au Journal officiel (JO) n° 51, comprenant également un nouveau modèle de déclaration.

Il s'agit de l'arrêté signé le 20 juillet dernier par le ministre des Finances, Laaziz Faid, qui réaffirme l'obligation de déclaration de la monnaie par les voyageurs, résidents ou non résidents, et qui s'applique aux montants libellés en monnaie nationale ou étrangère, d'une somme supérieure au seuil fixé par la législation et la réglementation en vigueur.

Selon ce nouveau texte, l'obligation de déclaration concerne «les billets de banque, pièces de monnaie et tous les moyens de paiement au porteur, les effets de commerce ainsi que les autres valeurs et titres de créance négociables, au porteur ou endossables, détenus par les voyageurs».

Les voyageurs souscrivent la déclaration de la monnaie, essentiellement par voie électronique avant l'arrivée au bureau des douanes. Cette déclaration peut s'effectuer par écrit, à l'entrée ou à la sortie, à travers des formulaires mis à la disposition du voyageur par les services des douanes.

«A la sortie du territoire national, les voyageurs résidents et non résidents sont soumis à la présentation, selon le cas, d'un avis de débit bancaire des prélèvements effectués sur un compte devise ouvert en Algérie, ou d'une autorisation de la Banque d'Algérie, lorsque le montant de la monnaie transportée dépasse le seuil fixé par la législation et la réglementation en vigueur», est-il souligné dans l'arrêté. De plus, «les voyageurs non résidents exportant des montants, importés et non utilisés en Algérie, doivent présenter au bureau des douanes, le formulaire de déclaration de la monnaie souscrite à l'entrée, visé par un guichet de la Banque d'Algérie, un guichet d'une banque, intermédiaire agréé et/ou un bureau de change constatant les opérations de change effectuées durant leur séjour en Algérie». L'administration des douanes constitue des bases de données des déclarations de monnaies, nationale et étrangère, selon le texte ajoutant que «ces bases de données font l'objet d'échange et d'exploitation dans le cadre de la coopération nationale et internationale, conformément à la législation en vigueur».

NUMÉRISATION ET DÉBUREAUCRATISATION : Nouvelles procédures pour les actes d'urbanisme

Les instructions du président Abdelmadjid Tebboune visant à accélérer la numérisation des procédures et l'élimination de l'emprise bureaucratique sur la délivrance des différents documents administratifs au profit du citoyen, sont mises en œuvre pour les actes d'urbanisme comme en témoigne le décret exécutif signé ce 23 juillet par le Premier ministre, Nadir Larbaoui, concernant le certificat d'urbanisme, le permis de lotir, le certificat de morcellement, le permis de construire, le certificat de conformité et le permis de démolir. Ce décret modifie et complète les dispositions des articles 1, 43, 47, 49, 58, 58 bis, 59, 70 et 72 du décret exécutif du 25 janvier 2015. Il fixe les modalités d'instruction et de délivrance des documents, notamment la mise en exploitation de la plateforme numérique des actes d'urbanisme ainsi que sa généralisation à travers le territoire national. Ainsi, l'article 1 stipule que « le dépôt du dossier de la demande d'acte d'urbanisme est effectué en format papier ou via la plate-forme numérique des actes d'urbanisme créée auprès du ministère chargé des collectivités locales. Il est procédé à l'instruction de l'acte d'urbanisme et sa délivrance suivant la forme de dépôt effectuée par le demandeur. La plate-forme numérique des actes d'urbanisme est tenue et gérée par les services du ministère chargé des collectivités locales. Une concertation est effectuée avec les services chargés de l'urbanisme pour leur permettre l'accès à la plate-forme numérique des actes d'urbanisme. Les modalités de tenue et de gestion de la plate-forme numérique des actes d'urbanisme, sont fixées par un arrêté interministériel, entre le ministre chargé des collectivités locales et le ministre chargé de l'urbanisme ». Pour rappel, le permis de construire électronique qui a été lancé dans quatre communes pilotes est donc généralisé, permettant, selon les spécialistes, de réduire la durée d'octroi du permis à 20 jours au maximum. D'autre part, la délivrance de certains permis de construire ainsi que les recours sont maintenant décentralisés. Selon l'article 49, « la délivrance du permis de construire est de la compétence du ministre chargé de l'urbanisme pour les projets d'investissement industriel et touristique et les projets d'équipements publics ou privés d'intérêt national ; les ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie et d'eau, implantés sur le territoire de deux ou de plusieurs wilayas ». Le même article stipule que « la délivrance du permis de construire est de la compétence du wali pour les projets d'investissement industriel, touristique et les projets d'équipements publics ou privés d'intérêt local en raison, notamment de leur nature, taille et envergure ; les projets d'habitat collectif ou individuel de plus de 200 logements ; les travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de représentations d'Etats

étrangers ou d'organisations internationales ; les ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie et d'eau sur le territoire de la wilaya ». Dans les wilayas où les circonscriptions administratives ont été créées, « la délivrance du permis de construire est de la compétence du wali délégué pour les projets d'investissement industriel et touristique et les projets d'équipements publics ou privés d'intérêt local en raison, notamment de leur nature, taille et envergure ; les projets d'habitat collectif ou individuel de plus de 200 logements et moins de 600 logements ». La délivrance du reste des permis de construire est de la compétence du président de l'assemblée populaire communale, stipule l'article 49. Le nouveau décret décrit la consistance des documents constitutifs des dossiers pour les actes d'urbanisme. Il avait été examiné, il y a un peu plus d'un mois, par le gouvernement dans le cadre de la simplification des procédures d'instruction et d'octroi des actes d'urbanisme, y compris les permis de construire, et leur délivrance dans les meilleurs délais. Cette démarche a été fondée sur les évaluations périodiques opérées par le secteur de l'Habitat pour identifier les contraintes retardant la délivrance des actes d'urbanisme, particulièrement le permis de construire.



[Omar Rekkache, DG de l'AAPI : 8.465 projets enregistrés jusqu'à la fin juillet dernier.](#)

L'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a enregistré, jusqu'à la fin du mois de juillet dernier, 8.465 projets d'investissement déclarés à travers le pays d'une valeur de 3.840 milliards DA, a annoncé, dimanche à Saïda, le Directeur Général de l'AAPI, Omar Rekkache.

Présidant un séminaire régional sur l'investissement, en présence des walis de Saïda, Tiaret, Sidi Bel Abbes, Mascara, Nâama, El Bayadh et des investisseurs et porteurs de projets de ces wilayas, le même responsable a souligné que « les investissements enregistrés à travers les guichets de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, depuis le lancement de son activité en novembre 2022 et jusqu'au 31 juillet dernier, ont atteint 8.465 projets d'investissement d'un montant global de 3.840 milliards DA ».

Il a ajouté qu'il est prévu de générer, à la faveur de ces projets d'investissement, quelque 210.000 postes d'emploi directs, signalant que les projets qui concernent des opérateurs étrangers enregistrés par l'AAPI, durant la même période, ont atteint 154 projets, dont 55 investissements directs étrangers (IDE) et 99 autres dans le cadre du partenariat.

M. Rekkache a souligné que ces investissements, que l'Agence œuvre à concrétiser, « seront une réalité tangible, qui contribuera à atteindre les grands objectifs économiques fixés par les plus hautes autorités du pays, afin d'atteindre les taux de croissance économique les plus élevés ».

Il a souligné que « l'Agence algérienne de promotion de l'investissement est prête à accompagner tous les investisseurs en leur fournissant toutes les conditions nécessaires pour leur permettre de réaliser leurs projets ».

Evoquant les travaux de la plateforme de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, lancée en février dernier, le même responsable a souligné qu'« elle reste le moyen unique et exclusif d'octroyer du foncier destiné à l'investissement ».

Dans ce contexte, il a indiqué que 508 assiettes foncières destinées à l'investissement au niveau de 43 wilayas du pays ont été présentées à travers cette plateforme, soulignant que 332 décisions temporaires ont été accordées, dont 108 sont devenues des décisions finales, après l'achèvement de l'opération d'inscription.

Ce séminaire régional, organisé par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, en coordination avec les services de la wilaya de Saïda, sous le slogan « la wilaya de Saïda: des potentialités importantes, de nombreuses opportunités et des horizons prometteurs », a permis la présentation d'interventions sur les atouts et ressources que recèle cette wilaya et la contribution des collectivités locales dans l'investissement, les mécanismes de mise en œuvre des lois sur l'investissement et le foncier, via la plateforme numérique de l'Investisseur.

A cette occasion, un débat a été ouvert entre les responsables centraux de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement et les investisseurs présents, qui ont abordé les modalités d'octroi du foncier.

Dix contrats de concession du foncier agricole notamment ont également été distribués aux opérateurs, a-t-on indiqué.



وصفت شراء التوقيعات الانتخابية بالعملية المشينة

!أحزاب سياسية تتبرأ من المال الفاسد وتهدد المتورطين بالإقصاء

أدانت تشكيلات سياسية ما وصفته بـ"السلوكات المشينة التي شوهدت الحياة السياسية في البلاد" على خلفية محاولة بعض الأطراف شراء ذمم المواطنين وتشويه سمعة المُنتخبين خلال عملية جمع التوقيعات للمترشحين لرئاسيات 7 سبتمبر المُقبل، مؤكدة أنها تتبرأ من كل مناضل أو قيادي يثبت تورطه في هذه العملية.

وفي أعقاب فتح تحقيق ابتدائي من النيابة العامة حول تورط أشخاص في عملية شراء توقيعات لمُنتخبين

مقابل الحصول على تزكية من أجل الترشح للانتخابات الرئاسية، سارعت تشكيلات سياسية للتنديد بهذه الممارسات وتهديد مناضليها بالإقصاء النهائي من مؤسسات الحزب في حال ثبت تورطهم في هذه العملية.

وفي هذا الإطار، تبرا حزب جبهة التحرير الوطني في بيان له، من أي مناضل أو منتخب تورط في عملية بيع التوقعات لصالح بعض المترشحين، مؤكداً على أن الأمين العام للأفان عبد الكريم بن مبارك سبق له وأن حذر في تعليمتين وجههما إلى رؤساء المجالس الانتقالية للولايات، بتاريخ 24 جوان و04 جويلية 2024 من الإمضاء لأي مترشح عدا المترشح الذي زكته اللجنة المركزية وشدد بن مبارك في لقائه مع رؤساء المجالس الشعبية البلدية والولائية وكذا رؤساء المجالس الانتقالية للمحافظات على تجميد عضوية، وإحالة كل منتخب أخل بهذه التعليمات، وتعمد عدم الالتزام بمحتواها على لجنة الانضباط.

بالمقابل، أكد المترشح للرئاسيات المقبلة عن حركة مجتمع السلم عبد العالي حساني، أن منتخبي الحركة غير معنيين بقضية شراء الاستثمارات، المتواجدة على مستوى القضاء وأوضح حساني خلال ندوة صحفية عقدها، السبت، بمناسبة عرض برنامج الانتخابي، أنه لم تصله أي معلومة حول استدعاء أي أحد من المنتخبين للتحقيق في القضية قائلا: "طالما نددت حمس بهذه الممارسات وسنبقى نناضل من أجل إنجاح العملية الانتخابية".

كما أعلنت حركة البناء الوطني في بيان لها رفضها المطلق لهذه الممارسات التي وصفها بـ"المشينة التي تهدف إلى إفساد الحياة السياسية في البلاد وتشويه سمعة المنتخبين"، مشيرة إلى أن الحركة سبق لها وأن أصدرت تعليمة حذرت من خلالها مناضليها من خطورة الانسياق وراء تلك الممارسات المشبوهة، مهددة إياهم بالإقصاء النهائي من قوائم النضال في حال وجود أدلة تؤكد بيع أصواتهم لأي مترشح وجاء في نص البيان: "إلحاقا بتعليمات الحركة الموجهة للمكاتب الولائية والبلدية والمنتخبين، فقد حذرنا من السلوكيات المناقضة للقانون والمخالفة للانضباط الحزبي الذي تنجر عنه عواقب وخيمة تتمثل في متابعات قضائية، وقرارات حزبية انضباطية".

كما انتقدت الحركة أي مواطن أبدى النية في الترشح للانتخابات الرئاسية التي تجرى بتاريخ 7 سبتمبر، وثبت قضائيا أنه استغل جهل أو ضعف أو طمع أي منتخب أو غيره، وأخذ تزكيته مقابل مبلغ مالي من جهتها، عبرت جبهة المستقبل عن أسفها الشديد لما حصل من تجاوزات خطيرة لبعض المترشحين والمنتخبين من مختلف التوجهات السياسية بمناسبة عملية جمع استثمارات التوقعات للانتخابات الرئاسية القادمة، مؤكدة أن ما شاب العملية من شراء وبيع للذمم واستعمال للمال الفاسد من شأنه التأثير على نزاهة العملية الانتخابية.

ووصف الحزب في بيان له هذه الممارسات بالبالية، خاصة وأن السلطات العليا للبلاد –حسبهم – ومنذ سنة 2019 تبنت سياسة مكافحة الفساد والمتورطين فيه، مشددة على ضرورة الضرب بيد من حديد من أجل تنظيف الساحة من تجار المواعيد الانتخابية من خلال التطبيق الصارم للقوانين سارية المفعول كما أكدت جبهة المستقبل اتخاذها إجراءات عقابية لكل من ثبت تورطه في هذه العمليات المشبوهة من مناضلين أو منتخبين طبقا للقانون الأساسي والنظام الداخلي للحزب، حيث جاء في نص البيان: "ندعم تطبيق الإجراءات والقوانين بكل صرامة في حق كل من يثبت مشاركته وإساءته وتشويهه المقصود".